

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 368
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

CONDUITE ET PILOTAGE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES



PROGRAMME 368
**Conduite et pilotage de la transformation et de la
fonction publiques**

MINISTRE CONCERNÉ : STANISLAS GUERINI, MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2023, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

1/ Le pilotage de la politique de transformation de la fonction publique

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret, en date du 22 décembre 2016, qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition (comité de pilotage rassemblant toutes les DRH de ministères, conseil d'orientation, schéma directeur des politiques de formation, etc.). Les évolutions actuelles, issues de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, confirment l'ambition de transformation du pilotage des politiques de ressources humaines de l'État portée par le Gouvernement.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148 « Fonction publique ».

Le dimensionnement des moyens humains dévolus à la DGAFP répond aux enjeux stratégiques que la direction porte. En particulier, en 2023, le lancement de la réforme des rémunérations et des carrières annoncée par le Président de la République ainsi que la poursuite des chantiers relatifs à la codification (partie réglementaire du Code général de la fonction publique), à la protection sociale complémentaire ou encore à la mise en œuvre du plan santé au travail.

2/ Le pilotage de la transformation numérique de la fonction RH

La transformation numérique de la fonction RH, portée par **le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, DB et DGFIP).

Cette offre s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de la stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État qui est en cours de revue par la DGAFP avec les ministères pour la période 2023-2027. Le CISIRH anticipe d'ores et déjà sa prise en compte dans sa trajectoire de déploiement. Ces orientations ont été reprises dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, signé en août 2022 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par la secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Les projets engagés et mis en production, dont les deux grands projets informatiques RenoIRH et DSN (déclaration sociale

nominative), sont confortés pour les prochaines années et leur extension de périmètre auprès de nouveaux partenaires est déjà inscrite dans les calendriers de conceptions et de déploiements du service. Ainsi le SIRH interministériel RenoIRH gèrera plus de 400 000 agents de l'État à partir de la fin de l'année 2022 en ayant intégré les personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ceux d'une dizaine d'établissements publics (notamment les EP du ministère des Armées). Quant au concentrateur-traducteur de la DSN, il permet depuis le 1^{er} janvier 2022 à l'État employeur de remplir ses obligations légales en matière de déclaratif social et fiscal au format DSN pour ses 2 millions d'agents payés par la DGFIP, même si d'importantes évolutions restent à mener pour que l'État réponde totalement à la norme fixée en la matière.

A cela s'ajoutent la demande de nouveaux modules pour le SIRH interministériel (indemnitaire, mobilité, formation), la généralisation du module d'évaluation professionnelle « Estève » (DGFIP, militaires, magistrats) et du système d'information compétences « SI compétences » d'ici 2023. Les moyens du CISIRH prennent également en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH et celle liée à l'organisation de l'administration territoriale de l'État avec la mise disposition des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023 – 2024, d'un infocentre dédié aux personnels dont ils assurent la gestion RH de proximité.

Au vu de ces éléments, les moyens dévolus au CISIRH tiennent donc compte de l'accroissement de ses missions, du nombre de ses partenaires, des applications RH mises à disposition et des nouveaux projets numériques interministériels dans le domaine des ressources humaines de l'État qui lui sont confiés.

3/ Le pilotage des grands chantiers de transformation et de modernisation interministériels

La **direction interministérielle de la transformation publique** (DITP) poursuit et approfondit le pilotage des politiques prioritaires du Gouvernement au plus proche des territoires. Elle conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics.

La DITP coordonne et accompagne à travers 5 missions principales l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP) :

- piloter l'exécution des réformes, c'est-à-dire notamment assurer le suivi territorialisé de l'avancement des politiques prioritaires du gouvernement ;
- améliorer l'expérience des usagers des services publics au travers du programme Service Public + pour rendre les services publics plus proches, plus simples et plus efficaces ;
- transformer les administrations publiques par des travaux de modernisation de la gestion publique, l'utilisation et la diffusion de l'innovation managériale et de nouvelles méthodes (sciences comportementales, design thinking, participation citoyenne...) ;
- accompagner les administrations publiques par le financement de projets de transformation, par l'appui d'experts en transformation et conduite de projets et par l'utilisation de méthodes d'excellences opérationnelles ;
- professionnaliser l'achat de prestations individuelles de conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

Les moyens humains dévolus à la DITP sont renforcés en 2023 pour constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil et renforcer la capacité de pilotage des politiques prioritaires du gouvernement.

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance du programme attachés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	33 731 563	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561	10 404 239	0
03 – Renouveau démocratique	0	260 300	0
Totaux	38 524 759	44 396 102	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		FdC et AdP attendus
	LFI 2022	PLF 2023	
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	33 731 563	0
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561	10 404 239	0
03 – Renouveau démocratique	0	260 300	0
Totaux	38 524 759	44 396 102	0

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
2 - Dépenses de personnel	38 524 759 44 396 102 46 591 540 47 033 947		38 524 759 44 396 102 46 591 540 47 033 947	
Totaux	38 524 759 44 396 102 46 591 540 47 033 947		38 524 759 44 396 102 46 591 540 47 033 947	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
2 – Dépenses de personnel	38 524 759 44 396 102		38 524 759 44 396 102	
21 – Rémunérations d'activité	26 246 634 30 472 170		26 246 634 30 472 170	
22 – Cotisations et contributions sociales	12 003 440 13 715 542		12 003 440 13 715 542	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	274 685 208 390		274 685 208 390	
Totaux	38 524 759 44 396 102		38 524 759 44 396 102	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563	0	33 731 563	33 731 563	0	33 731 563
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239	0	10 404 239	10 404 239	0	10 404 239
03 – Renouveau démocratique	260 300	0	260 300	260 300	0	260 300
Total	44 396 102	0	44 396 102	44 396 102	0	44 396 102

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1124 - Catégorie A+	72,00	0,00	0,00	+3,45	+8,55	0,00	+8,55	84,00
1125 - Catégorie A	303,00	0,00	0,00	+12,31	+18,69	0,00	+18,69	334,00
1126 - Catégorie B	36,00	0,00	0,00	-0,76	-5,24	0,00	-5,24	30,00
1127 - Catégorie C	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,00
Total	433,00	0,00	0,00	+15,00	+22,00	0,00	+22,00	470,00

Pour 2023, le plafond d'emplois du programme s'élève à 470 ETPT, dont 17,9 % d'agents de catégorie A+, 71,1 % de catégorie A, 6,4 % de catégorie B et 4,7 % de catégorie C.

Les corrections techniques s'établissent à +15 ETPT et correspondent à l'effet extension en année pleine (EAP) sur 2023 du schéma d'emplois de LFI 2022 (+30 ETP).

Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- l'extension année pleine du schéma d'emplois 2022 qui s'établit en prévision à 0 ETPT, le schéma d'emplois du programme 368 a été porté par le programme 218 en LFI 2022 ;

- la création de 22 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, à 39 créations en ETP au titre de 2023.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	15,00	0,00	6,02	30,00	18,00	6,09	+15,00
Catégorie A	54,00	2,00	6,02	87,00	38,00	6,09	+33,00
Catégorie B	12,00	1,00	6,03	3,00	0,00	6,10	-9,00
Catégorie C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	81,00	3,00		120,00	56,00		+39,00

Le schéma d'emplois se traduit par une hausse de +39 ETP.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	0	2	1	0	3
Autres départs définitifs	2	27	8	0	37
Autres départs	13	25	3	0	41
Total des sorties	15	54	12	0	81

Toutes catégories confondues, 81 départs sont prévus, dont 3 au titre des départs à la retraite et 37 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 41 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité. Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de juin pour les l'ensemble des agents de catégories A+, A, et B.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	18	38	0	0	56
Autres entrées	12	49	3	0	64
Total des entrées	30	87	3	0	120

Toutes catégories confondues, 120 entrées sont prévues, dont 56 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 64, sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de

CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité. Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour l'ensemble des agents de catégories A+, A, et B.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	293,00	321,00	0,00	0,00	15,00	+16,56	0,00	+16,56
Autres	140,00	149,00	0,00	0,00	0,00	+5,44	0,00	+5,44
Total	433,00	470,00	0,00	0,00	15,00	+22,00	0,00	+22,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+29,00	322,00
Autres	+10,00	150,00
Total	+39,00	472,00

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	340,00
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	128,00
03 – Renouveau démocratique	2,00
Total	470,00

Le programme comprend 470 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 72,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 27,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 03 correspondent à 0,4 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
14,00	0,24	0,19

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du programme au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022-2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	26 246 634	30 472 170
Cotisations et contributions sociales	12 003 440	13 715 542
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	6 209 638	7 142 363
– Civils (y.c. ATI)	6 209 638	7 142 363
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	5 793 802	6 573 179
Prestations sociales et allocations diverses	274 685	208 390
Total en titre 2	38 524 759	44 396 102
Total en titre 2 hors CAS Pensions	32 315 121	37 253 739
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Il est prévu le versement de 0,26 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 20 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	32,67
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	32,91
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,24
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,12
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,11
Impact du schéma d'emplois	2,81
EAP schéma d'emplois 2022	1,02
Schéma d'emplois 2023	1,80
Mesures catégorielles	0,49
Mesures générales	0,55
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,54
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,06
GVT positif	0,31
GVT négatif	-0,24
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,25
Indemnisation des jours de CET	0,12
Mesures de restructurations	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres	0,13
Autres variations des dépenses de personnel	0,41
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres	0,39
Total	37,25

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de -0,11 M€ comprend :

- -0,08 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -0,002 M€ au titre de l'indemnité inflation ;
- -0,03 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de 0,13 M€ se compose de :

- 0,08 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- 0,05 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de « garantie du pouvoir d'achat » (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,007 M€ au bénéfice de 21 agents.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -0,24 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-0,7 % de la masse salariale hors pensions).

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pensions, des agents présents a été provisionnée à hauteur de 0,31 M€, soit 0,8 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à 0,06 M€, soit 0,2 % de la masse salariale hors CAS.

Les montants inscrits dans la rubrique « Autres variations des dépenses de personnels » à hauteur de 0,4 M€ portent notamment sur les variations liées aux allocations pour perte d'emplois (+0,02 M€), aux indemnités de fin de contrat (+0,03 M€) et aux recrutements d'apprentis (+0,03 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	94 285	117 888	104 906	77 548	100 021	89 051
Catégorie A	63 063	68 212	66 239	51 124	57 813	54 538
Catégorie B	43 275	47 980	40 682	36 631	41 738	34 748
Catégorie C	29 832	39 517	15 000	29 368	34 691	14 960

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						22 517	22 517
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels		Toutes catégories		01-2023	12	22 000	22 000
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B		01-2023	12	517	517
Mesures indemnitaires						471 268	471 268
Introduction part variable systématique pour les contractuels A+ et A		A+ et A		01-2023	12	177 755	177 755
Revalorisation des mesures indemnitaires		Toutes catégories		01-2023	12	293 513	293 513
Total						493 785	493 785

0,5 M€ de mesures catégorielles sont intégrées au programme 368 en PLF 2023, dont :

- 0,5 k€ au titre de la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B ;
- 0,02 M€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,18 M€ au titre de l'introduction d'une part variable systématique dans le régime de rémunérations des agents contractuels de catégorie A+ et A ;
- 0,29 M€ au titre de la revalorisation de plusieurs mesures indemnitaires.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (76,0 %)****01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	33 731 563	0	33 731 563	0
Crédits de paiement	33 731 563	0	33 731 563	0

EFFECTIFS	
Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	36
Catégorie A	261
Catégorie B	23
Catégorie C	20
Total	340

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	33 731 563	33 731 563
Rémunérations d'activité	23 143 681	23 143 681
Cotisations et contributions sociales	10 428 616	10 428 616
Prestations sociales et allocations diverses	159 266	159 266
Total	33 731 563	33 731 563

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

ACTION (23,4 %)**02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	10 404 239	0	10 404 239	0
Crédits de paiement	10 404 239	0	10 404 239	0

EFFECTIFS	

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	46
Catégorie A	73
Catégorie B	7
Catégorie C	2
Total	128

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	10 404 239	10 404 239
Rémunérations d'activité	7 138 489	7 138 489
Cotisations et contributions sociales	3 216 626	3 216 626
Prestations sociales et allocations diverses	49 124	49 124
Total	10 404 239	10 404 239

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP).

Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

ACTION (0,6 %)

03 – Renouveau démocratique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	260 300	0	260 300	0
Crédits de paiement	260 300	0	260 300	0

EFFECTIFS	
Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	2
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	0
Total	2

Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Programme n° 368 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	260 300	260 300
Rémunérations d'activité	190 000	190 000
Cotisations et contributions sociales	70 300	70 300
Prestations sociales et allocations diverses		
Total	260 300	260 300

Cette action, créée en 2023, identifie les moyens en emplois et en crédits de masse salariale dévolus au Centre Interministériel de la Participation Citoyenne (CIPC) de la DITP.